Image not found or type unknown

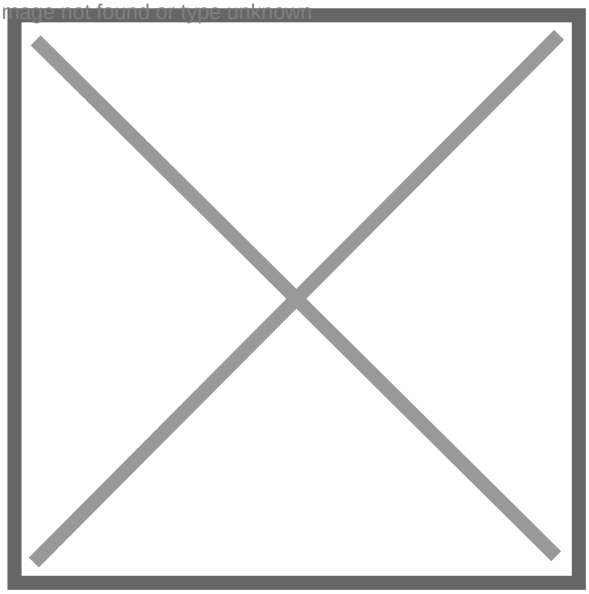

La loi vis à vis d'une grossesse et de l'infidélité

Par **lillyrose**, le **02/01/2008** à **09:47**

Je suis mariée mère de 2 enfants j'ai une relation extra conjugale depuis quelques mois et je viens de découvrir que je suis enceinte J'ai la certitude que le père du bébé est mon amant et non mon mari Je voudrais savoir vis à vis de la loi quelle sera la filiation du bébé...Sachant que mon mari n'est pas le père je ne voudrais pas qu'il le reconnaisse à la naissance, je souhaiterais que ce soit le père naturelle qui le reconnaisse...cela est il possible ? et quelles sont les demarches à entreprendre ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés